

**N° 20/4.11**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 42'000.- POUR L'ANNEE 2011 ET AJOUT D'UNE LIGNE AU BUDGET DE CHF 50'000.- PAR ANNEE EN FAVEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN VILLE DE MORGES**

---

**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 6 avril 2011.**

**Première séance de commission : jeudi 14 avril 2011, à 18 h 30, en salle de conférence de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable, 2<sup>e</sup> étage du Bâtiment administratif**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE MOBILITE DOUCE .....</b>	<b>3</b>
	2.1 La planification directrice .....	3
	2.2 Stratégie de développement de la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération .....	3
	2.3 Le Groupe Vélo-Morges (GVM).....	3
<b>3</b>	<b>PROPOSITION DE L'UTILISATION DU MONTANT .....</b>	<b>4</b>
	3.1 Possibilités de réalisation .....	4
	3.2 Aspect financier .....	4
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants (SVI) a déposé la motion suivante : "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir". La Municipalité est entrée en matière dans la considération de cette motion. En séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil communal s'est prononcé pour la prise en considération de la motion, par 48 voix contre 12, et 19 abstentions.

L'objectif de la motion est de donner à la Municipalité les moyens financiers nécessaires à la réalisation et au développement du réseau de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de la Commune. La motion demande d'intégrer une ligne au budget d'un montant de CHF 50'000.00 par année pour une période de 10 ans.

## 2 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE MOBILITE DOUCE

La promotion de la mobilité douce est une des priorités de la Ville de Morges dans la gestion des déplacements de ses habitants. Plus particulièrement, le vélo s'avère un moyen efficace et respectueux de l'environnement pour effectuer des déplacements quotidiens en ville de Morges. L'amélioration, la sécurisation et le développement d'itinéraires et de cheminements cyclables sont des éléments prépondérants pour permettre un accès à tout à chacun à ce moyen de transport.

### 2.1 La planification directrice

L'aménagement et le développement du réseau cyclable en ville de Morges s'articule sur plusieurs axes.

La planification directrice à long terme est retranscrite à travers le Plan directeur communal (PDComm), actuellement entre les mains de la commission ad hoc du Conseil communal (en date du 14 mars 2011). Ce document indique notamment les itinéraires principaux à développer sur le territoire communal. Par ailleurs, ces itinéraires sont actuellement étudiés plus en détail par les services concernés, afin de bénéficier d'un outil de travail actualisé et approfondi. De plus, il sera à l'avenir complété, d'un point de vue technique, par le Plan directeur des circulations.

Dans l'élaboration de nouveaux plans partiels d'affectation (PPA), l'aménagement d'itinéraires cyclables est systématiquement considéré. Ceci est le cas, par exemple, dans l'étude actuelle du PPA Morges Gare-Sud ou au travers des projets dans l'Ouest morgien.

### 2.2 Stratégie de développement de la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération

Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), plusieurs mesures et études sont en cours depuis l'année 2007. Ces mesures concernent notamment l'amélioration de certains itinéraires et carrefours, la signalétique, le franchissement des infrastructures lourdes et les interfaces multimodales. Les mesures prévues sur le territoire morgien sont en adéquation avec les objectifs et les mesures du PDComm.

Selon les priorités définies par le PALM, ces mesures interviendront dès 2011 et seront coordonnées au solde de la planification des itinéraires cyclables sur la commune.

### 2.3 Le Groupe Vélo-Morges (GVM)

En 2007, le Groupe Vélo-Morges (GVM) a été constitué par la Municipalité afin de mieux prendre en considération les demandes des usagers. Différents acteurs concernés par la mobilité douce prennent part à ces réunions. Les services communaux concernés, deux municipaux et notamment des membres de l'Association Provélo font partie de ce groupe. Les projets de développement ainsi que le point de vue "usager" sont débattus lors de ces rencontres. Ces dernières permettent, entre autre, de considérer des problématiques ponctuelles et de les résoudre.

### 3 PROPOSITION DE L'UTILISATION DU MONTANT

Actuellement, la réalisation d'une grande partie des aménagements cyclables sont considérés lorsque des travaux routiers sont planifiés. En effet, la réalisation d'itinéraires cyclables de qualité sont des aménagements techniques lourds et très coûteux. Citons, par exemple, le projet d'amélioration cyclable le long des avenues Monod et de la Gottaz ou la création de certains franchissements (rue Dr-Yersin ou En Bonjean entre autres). Saisir ces opportunités et coupler les réalisations s'avère le plus rationnel en terme de planification.

#### 3.1 Possibilités de réalisation

Toutefois, des améliorations régulières peuvent être apportées sur le territoire communal. C'est justement dans cette optique que le montant proposé de CHF 50'000.00 s'avère utile. Il s'agit notamment :

- D'apporter de nouveaux marquages au sol;
- D'améliorer la signalisation;
- D'aménager de nouvelles places de stationnement vélo à des points stratégiques (écoles, services, etc.);
- De réaliser de petits aménagement techniques (abaissement de trottoir par exemple).

Ce montant offre donc une occasion supplémentaire de réaliser régulièrement des améliorations en faveur des cyclistes. Les opportunités seront étudiées et réalisées sous la responsabilité des services concernés (Infrastructures, Aménagement du territoire, Espaces publics et Police) dans le cadre de la Délégation municipale du plan directeur des circulations (PDC). Tout projet prendra en considération la planification directrice en la matière.

#### 3.2 Aspect financier

Le budget de fonctionnement actuel prévoit déjà un montant pour réaliser des améliorations du domaine public au profit de la mobilité douce dont les cycles, mais celui-ci est intégré dans différents comptes généraux :

- 43000.3142.00 Entretien du réseau routier;
- 61000.3143.01 Entretien signalisation.

La part dédiée aux cycles représente environ CHF 5'000.00 pour le premier et CHF 3'000.00 pour le second. Il est proposé de diminuer ces comptes des montants ci-dessus et de les intégrer dans deux nouveaux comptes à créer, dès 2012, dédiés aux aménagements cyclables :

- 43000.3142.00 Travaux de génie civil pour aménagements cyclables  
Budget 2012 et suivants CHF 40'000.00;
- 61000.3143.02 Marquage et signalisation pour aménagements cyclables  
Budget 2012 et suivants CHF 10'000.00.

Pour l'année 2011, il est demandé au Conseil communal d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 42'000.00 qui viendra en complément des CHF 5'000.00 et 3'000.00 déjà disponibles, charge à la Municipalité de gérer le montant mis à disposition.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 42'000.- pour l'année 2011 en faveur des aménagements cyclables;
2. de dire que ce montant sera amorti en une fois en 2012;
3. d'accorder de porter dès le budget 2012 et pour une période de 10 ans, un montant de CHF 40'000.00 sous le compte 43000.3142.00, travaux de génie civil pour aménagements cyclables et de CHF 10'000.00 sur le compte 61000.3143.02, marquage et signalisation pour aménagements cyclables;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants (SVI) "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir".

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mars 2011.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella